



Majoration de trimestres pour enfants

Par **sigala**, le **23/09/2015** à **15:10**

J'ai exercé dans le privé (36 trimestres) avant d'intégrer la fonction publique (100 trimestres à l'âge légal de départ à la retraite). Je suis née en 1954. J'ai 3 enfants.

Le bureau de pension de mon établissement public :

- m'informe que seul mon 3ième enfant peut donner lieu à une majoration de 4 trimestres au titre du public, car je n'ai pas bénéficié d'un congé de maternité pour mes 2 1iers enfants,
- me conseille de faire compter les trimestres supplémentaires pour mon 3ième enfant sur la retraite de l'État, malgré la prise en compte de 4 trimestres par la fonction publique, au lieu de 8 trimestres par le régime général.

Ces informations sont-elles exactes et quel est votre conseil ?

Merci pour votre aide.
Cordialement.